



L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six janvier s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtizia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, GERNAIS Benjamin, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

Absentes représentées : Pouvoir de Marie DEvesa à Pascale PAGNOD ; d'Isabelle PILLET à Martial MACHERAT

Absentes excusées : LAOUFI Nadia ; VAUR Florence

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 22

Représentés : 2

Votants : 24

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Monique MOENNE est élue secrétaire de séance.

Délibération n° D2025_002 – FINANCES

Attribution d'une subvention au foyer socio-éducatif du collège Gaspard Monge de Saint Jeoire

La commune a été sollicitée pour l'attribution d'une subvention de 1.727 € au foyer socio-éducatif du collège de Saint-Jeoire.

Le foyer participe au financement des sorties à la journée, des voyages scolaires, d'interventions au collège. Il organise la journée des talents, qui permet aux élèves de présenter leurs talents artistiques à leurs camarades. Il permet enfin l'ouverture de la ludosphère aux élèves sur le temps méridien. 200 élèves de Viuz-en-Sallaz peuvent bénéficier des projets du foyer socio-éducatif.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 1.727 € au foyer socio-éducatif du collège Gaspard Monge à Saint-Jeoire
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme
Le Maire,
Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance
Monique Moenne

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 15/01/25
Publication en ligne le 15/01/25
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS